



Plan local d'urbanisme de la C.A.V.

PROJET D'AMENAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Approbation par le Conseil Communautaire : 10 juin 2013

SOMMAIRE

Le contexte législatif

La philosophie du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Les Orientations du Projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire « Franche-Comté 2025, terre de talents » au sein du PADD

Les différents axes du PADD :

Axe 1 : Intégrer au cœur du projet la protection et la valorisation d'un patrimoine naturel riche et varié garant de la qualité du cadre de vie

Axe 2 : Accompagner la vitalité économique du territoire

Axe 3 : Garantir un développement urbain équilibré et de qualité

Axe 4 : Inscrire les déplacements au cœur du Projet de Développement Durable

Synthèse des orientations thématiques

LE CONTEXTE LEGISLATIF

Ce sont principalement les articles :

- L 123-1
- R 123-3

du code de l'urbanisme qui définissent le rôle et le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a pour objet de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la communauté d'agglomération pour les années à venir. C'est un document simple et accessible à tous les citoyens et il n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme.

Si cela s'avère nécessaire, il peut être complété par des orientations d'aménagement permettant de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs.

Elles sont opposables avec une obligation de compatibilité des projets.

LA PHILOSOPHIE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable c'est « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

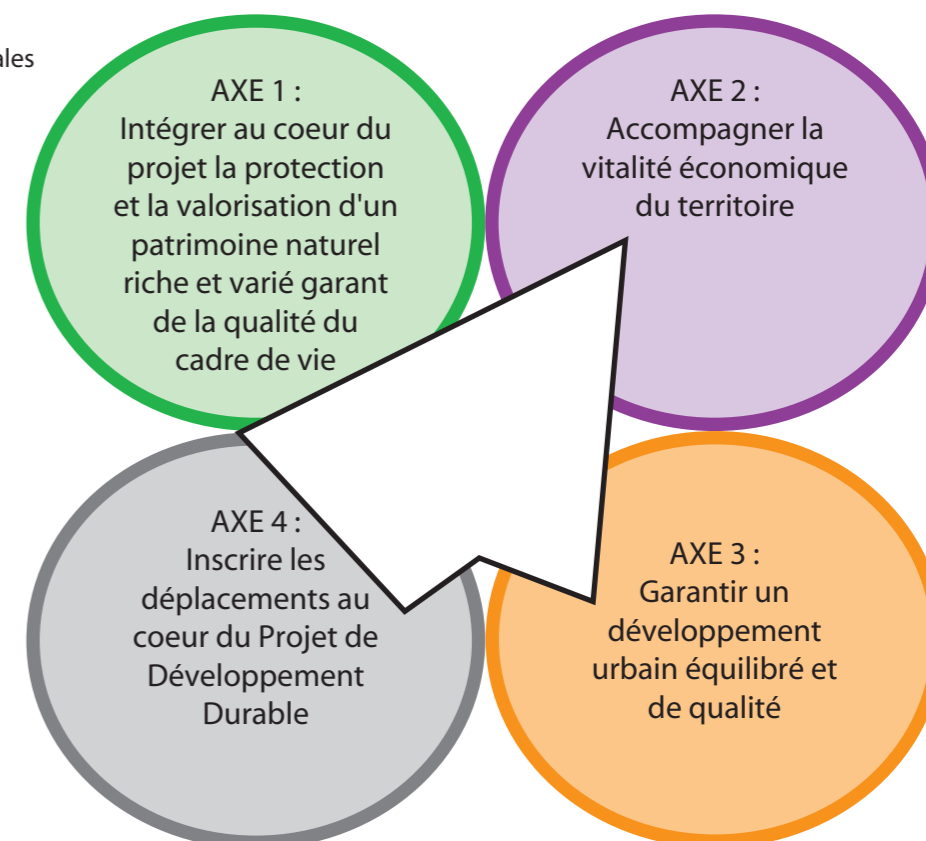
C'est une politique qui vise à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine.

Le développement durable se traduit par un aménagement et un développement du territoire intercommunal qui visent le progrès économique et social, tout en protégeant l'environnement.

La démarche du PLU donne une place importante à la gouvernance, de nombreux partenaires sont associés à la procédure (DREAL, DDT, CAUE, SMETA, Chambres consulaires...) afin de réaliser un projet issu d'une réelle concertation.

Il convient donc de prendre en considération simultanément lors de la réflexion et de la prise de décision les 3 champs de base du développement durable :

- Les données sociales
- Les données économiques
- Les données environnementales



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de l'agglomération vésulienne doit intégrer les enjeux à l'échelle nationale et régionale. Le projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire Franche-Comté 2025, terre de talents traduit en de nombreux points l'organisation du territoire en matière d'environnement, d'utilisation de l'espace, de population et de déplacements.

Au travers du Projet Intercommunal la CAV souhaite se renforcer et rayonner au coeur de la Haute Saône au contact de territoires où l'urbanité est très marquée.

ENVIRONNEMENT



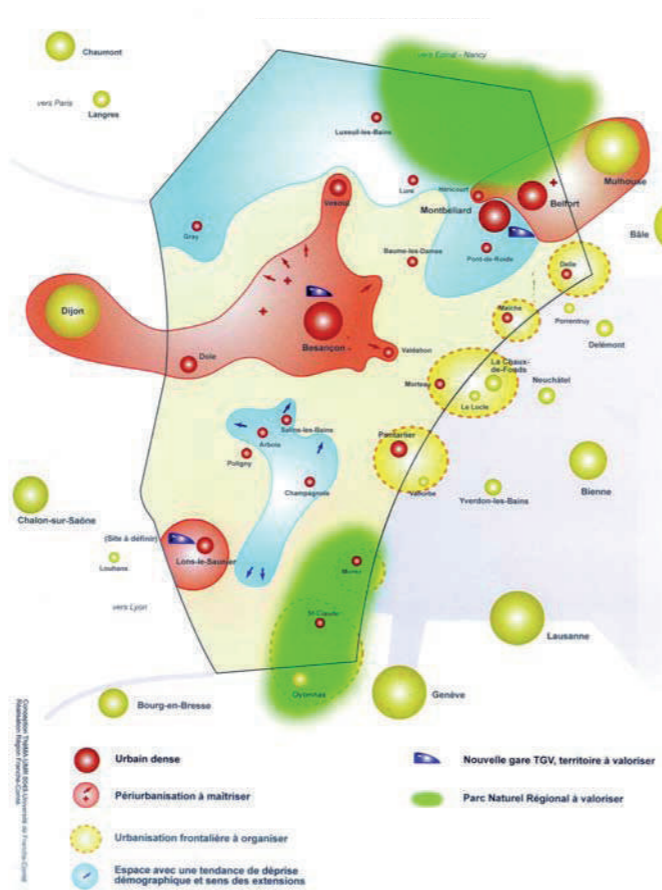
source SRADDT

Sur la Franche Comté les espaces naturels sont vastes et peu fractionnés par des infrastructures, mais la pression de l'urbanisation tend à une menace du patrimoine bâti, de l'intégrité des paysages et à une remise en cause de la présence de corridors biologiques nécessaires à la survie d'écosystèmes souvent fragiles.

De nombreux risques environnementaux apparaissent ainsi face à l'urbanisation sur le territoire de la CAV. De nombreuses extensions urbaines sont au contact de foyers de biodiversité. Les enjeux visent notamment les zones inondables et les prairies humides afférentes ainsi que les sites de qualité (Natura 2000, ZNIEFF, site classé, réserve naturelle).

Il paraît, dès à présent, important de prendre en considération ces espaces sensibles dans la prise en compte du projet de territoire.

UTILISATION DE L'ESPACE



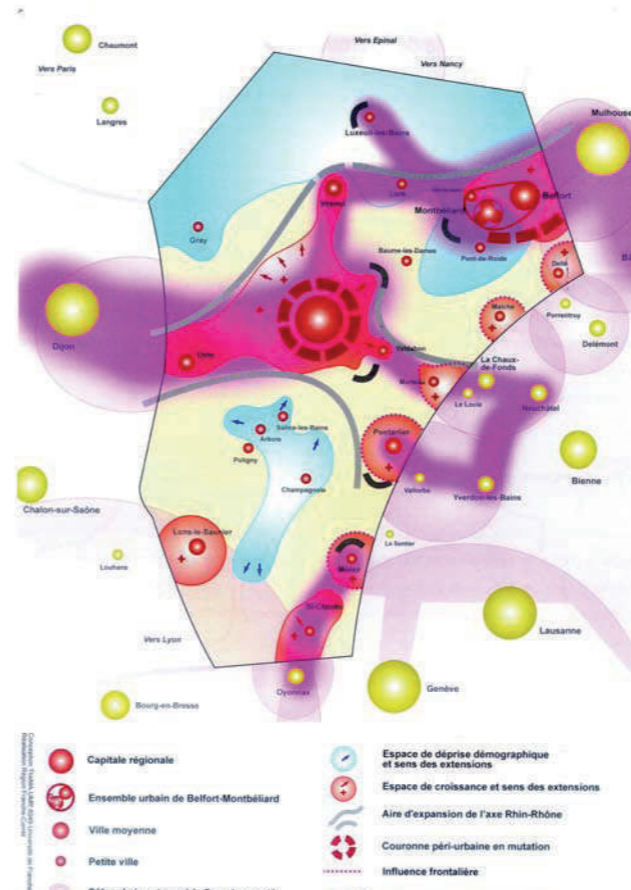
source SRADDT

Le territoire Franc Comtois est organisé autour de l'axe Dijon-Besançon-Belfort, les espaces de développement urbain sont à proximité. Les parties Nord et Sud de la Région sont orientées vers un développement en lien avec des espaces plus ruraux, tournés vers l'activité agricole et le tourisme.

Le territoire de la CAV tend à se connecter sur sa partie Sud avec l'espace urbain dense constitué par le corridor urbain de Besançon-Dijon.

La CAV est un territoire d'interface au contact d'une pression croissante de l'urbanisation issue de l'essor de l'agglomération bisontine et d'une couronne Nord, fortement marquée par l'activité agricole.

POPULATION ET ARMATURE URBAINE



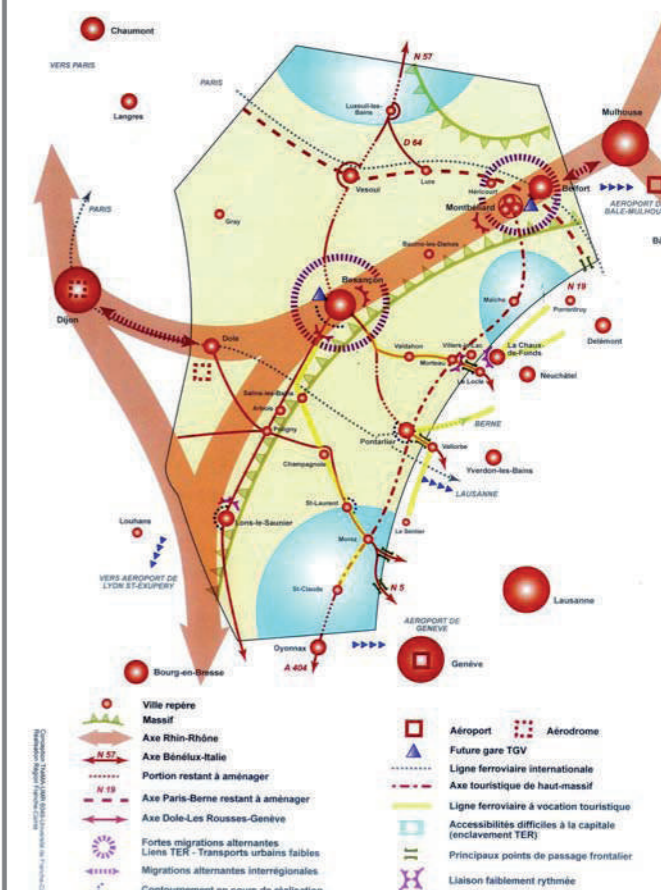
source SRADDT

La Franche Comté s'organise autour de l'axe de peuplement dense en lien avec l'aire d'expansion de l'axe Rhin-Rhône. Le Nord du territoire est orienté vers une déprise démographique se traduisant par un vieillissement de la population. Les jeunes sont attirés par les pôles urbains de Besançon et Belfort.

La CAV fait partie à la fois de l'aire d'expansion de l'axe Rhin-Rhône ce qui justifie ainsi son attractivité, mais également de l'espace de déprise démographique. Cette localisation à la confluence des deux phénomènes explique le déséquilibre du territoire.

L'enjeu est de prendre en compte ces phénomènes afin de rééquilibrer le territoire.

ACCESSIBILITE - MOBILITE



source SRADDT

La Franche Comté est le barreau entre l'axe Rhin et l'axe Rhône dans tous les secteurs de développement (urbain, économique, déplacements). La localisation d'une ligne ferroviaire internationale préfigure de l'importance grandissante de cet axe.

Cette organisation entraîne une déprise d'un certain nombre d'espaces.

La CAV se localise actuellement à l'écart des principaux axes structurants de circulations mais des projets sont programmés : aménagement de l'axe Paris-Berne (RN19), de l'axe Bénélux-Italie (RN57).

Il est essentiel de prendre en compte ces orientations stratégiques de déplacement dans le cadre du projet de développement.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

S'appuyer sur le cadre de vie de qualité lié à la présence de nombreuses richesses environnementales pour structurer le développement

Garantir la richesse du milieu naturel pour les générations futures notamment :

- Le potentiel hydrographique et le patrimoine naturel induit (ripisylves, prairies humides),
- Les plateaux calcaires, les coteaux, les buttes et sites témoins,
- Les boisements (forêts communales, boisements des plateaux calcaires, ripisylves),
- Les espaces récréatifs (espaces verts urbains, secteurs à vocation sportive ou de loisirs tels que le lac de Vaivre /Vesoul,
- Les sources et captages (Fonds de Chamdamoy, Chariez), garants d'une ressource de qualité.

Conserver les richesses paysagères du territoire et définir un projet de développement d'agglomération cohérent :

- Ne remettant pas en cause les composantes emblématiques du grand paysage (vallées humides, plateaux calcaires, buttes témoins...)
- En définissant une stratégie de développement propre à chaque unité paysagère (urbanisation des coteaux),
- En protégeant ou intégrant dans les projets urbains les perspectives remarquables sur la butte de la Motte, l'église Saint-Georges,
- En assurant le maintien de l'activité agricole, garante de l'entretien des paysages.

Renforcer la présence du végétal dans le tissu aggloméré en intervenant sur l'ensemble du tissu urbanisé (vocation habitat et économique) **et garantir le maintien et/ou la création de corridor écologique**

Tirer parti des contraintes topographiques en maîtrisant l'extension pour préserver les vues intéressantes sur les éléments physiques, caractéristiques du territoire et en intégrant les sites d'extension dans le paysage.

Intégrer les risques naturels (mouvements de terrain, inondations) **dans la définition du projet**

LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS

PROTEGER LES ENTITES NATURELLES STRUCTURANTES DU TERRITOIRE

- En poursuivant la protection des grands sites naturels de l'agglomération (les plateaux calcaires, les zones humides, les coteaux) et des espaces boisés (définir une protection adaptée à l'entretien et l'évolution des boisements et des secteurs de fortes densité de haies),
- En préservant l'espace agricole dans sa diversité et dans ses localisations diverses sur le territoire aggloméré
- En garantissant la qualité des paysages non bâtis (protéger les lignes de crêtes de l'urbanisation)
- En préservant des zones de transition non bâties entre l'espace urbain aggloméré et les bourgs ruraux
- En valorisant les éléments identitaires véhiculant une image naturelle de l'agglomération (butte de la Motte, Sabot de Frotey...)

VALORISER LE POTENTIEL HYDRAULIQUE, LIEN DE TOUTES LES COMMUNES

- En améliorant l'entretien et en valorisant les cours d'eaux existants (Durgeon, Colombine, Bâtard, Vaugine)
- En permettant la renaturation de certains cours d'eaux (Durgeon, Vaugine, Méline, Bâtard) afin de garantir une préservation du milieu naturel et des zones humides, plaine humide du Durgeon, plaine de la Vèze.
- En protégeant les ressources en eau potable pour l'agglomération (la Font de Champdamoy, le Frais Puits ...)
- En intégrant l'existence de risques d'inondation avec l'application du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I) et la prise en compte des inondations des cours d'eau non couverts par le PPRI ainsi que les phénomènes d'inondation par ruissellement.
- En limitant le risque d'inondation des biens et des personnes exposés par une réduction de leur vulnérabilité,
- En assurant la préservation des zones d'expansion des crues, la renaturation des cours d'eau en amont des zones sensibles, l'optimisation des ouvrages hydrauliques existants, la réalisation de nouveaux aménagements de protection contre les débordements des cours d'eau

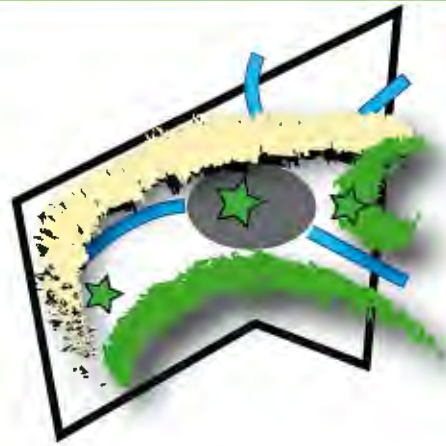
CONCILIER DEVELOPPEMENT URBAIN ET PROTECTION DU MILIEU NATUREL

- En renforçant les liaisons entre les espaces naturels et les espaces verts urbains (butte de la Motte et parc de l'ancien Hôpital, plaine humide du Durgeon et parc de Vaivre et Montoille)
- En s'appuyant sur la proximité des ressources naturelles pour conforter un développement durable du territoire
- En aménageant de nouveaux espaces de découverte de la nature (plaine de la Vèze aux abords de la Méline)
- En entretenant le parc de jardins familiaux (à proximité de la Vèze et de la Méline à Echenoz la Méline, à Vesoul le long du Durgeon)
- En étant vigilant au traitement des zones de contact lors de l'urbanisation des coteaux (sur Coulevon, Echenoz la Méline, Montcey, Navenne, Quincey, Vesoul, Vaivre et Montoille, Villeparois) et en prenant compte des réservoirs de biodiversité identifiés.

POURUIVRE LA MISE EN VALEUR DU VEGETAL EN MILIEU URBAIN

- En faisant du site de la Motte un espace attractif et vivant (développement de parcours pédagogique, d'espace de détente) afin que tous les habitants se réapproprient le site,
- En valorisant les espaces de loisirs (verger conservatoire de Pusy Epenoux), les espaces verts de centre bourg (jardins de l'abbaye de Montigny lès Vesoul, parc urbain de Noidans les Vesoul, trame verte du village de Montcey, bois de la Combe à Navenne), l'aménagement de respirations vertes existantes (aménagement de l'îlot central à Navenne le long du ruisseau, valorisation des abords de la Méline dans le centre d'Echenoz la Méline) ainsi que la mise en réseau grâce à la création de liaisons douces
- En protégeant les espaces verts paysagers sensibles par des dispositions adaptées : au titre du L123-1-7 pour le parc du centre de rééducation fonctionnelle à Navenne, le long des cours d'eaux (ripisylves).
- En préservant l'alignement d'arbres en milieu urbain

AXE 1 : Intégrer au coeur du projet la protection et la valorisation d'un patrimoine naturel riche et varié garant de la qualité du cadre de vie



- Valoriser les éléments identitaires
- Protéger les éléments naturels structurants
- Préserver les milieux humides
- Garantir la pérennité de l'agriculture

Protéger les entités naturelles structurantes du territoire

- Préserver les grands sites naturels de l'agglomération
- Protéger les boisements (plateaux boisés)
- Pérenniser l'activité agricole

Maîtriser le patrimoine hydrique, Auq des enjeux environnementaux

- Entretien et valoriser les cours d'eau existants riches de biodiversité (Durgeon, Colombine, Bâtard, Vaugine)
- Permettre la renaturation des cours d'eau (Durgeon, Méline, Vaugine)
- Protéger et préserver les zones humides et les zones d'expansion des crues

Se prémunir du risque d'inondation :

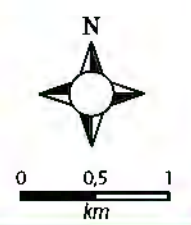
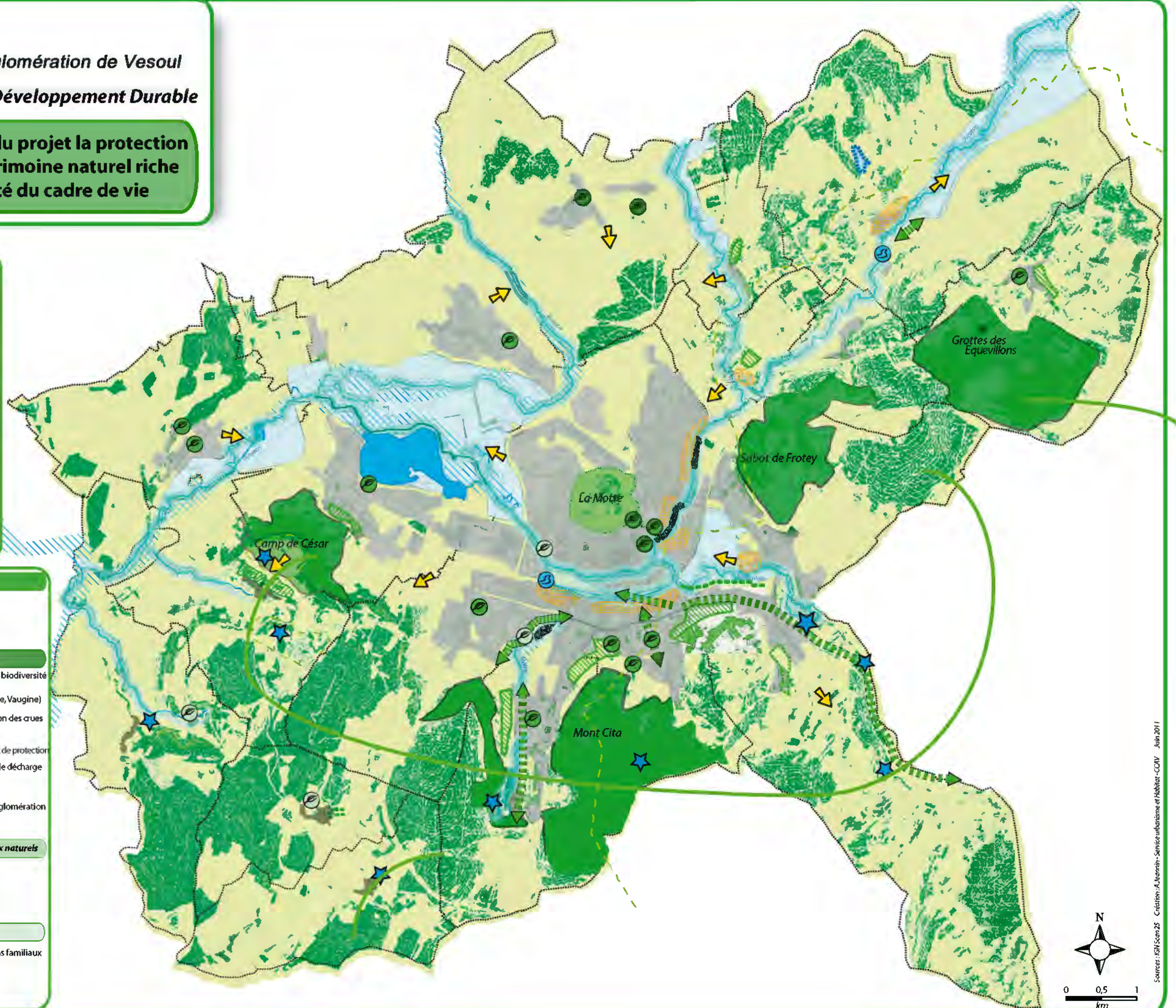
- Réduction de la vulnérabilité
- Réalisation d'aménagement de protection
- Permettre la réfection de pont ou le réaménagement de bras de décharge
- Permettre la création d'ouvrages de rétention dynamique
- Garantir des ressources en eau potable de qualité pour l'agglomération
- Périmètre de protection de captage des eaux

Concilier le développement urbain avec la protection des milieux naturels

- Ouvertures visuelles à conserver
- Etre vigilant dans le traitement des zones de contact (urbanisation des coteaux et des fonds de vallées)
- Assurer la connectivité biologique par des corridors

Poursuivre la mise en valeur du végétal en milieu urbain

- Mettre en valeur les espaces verts urbains
- Conforter les jardins familiaux
- Favoriser le développement des coulées vertes
- Faire de la Motte un site attractif et vivant
- Protéger les alignements d'arbres



LES ENJEUX ECONOMIQUES

Assurer la vitalité économique du territoire en favorisant la pérennité des secteurs d'activités emblématiques et en développant une stratégie orientée sur les secteurs porteurs et novateurs (logistique, services...)

Diversifier l'activité économique

Renforcer la stratégie communautaire de développement économique par de nouvelles orientations en matière de localisation des futures zones d'activités (diversifier l'offre et l'adapter par un phasage judicieux)

Accentuer le rayonnement économique de l'agglomération

- En renforçant l'effet vitrine des zones d'activités,
- En développant la promotion du territoire

Favoriser une image qualitative des zones d'activités existantes et futures

- En améliorant la lisibilité de leur accessibilité
- En poursuivant et en renforçant une politique de gestion qualitative des zones d'activités existantes (plans paysagers...)

Garantir la mixité des fonctions urbaines sur tout le territoire et notamment les implantations économiques de proximité sous réserve d'être compatible avec l'environnement urbain

Adapter l'implantation de l'offre commerciale à l'évolution du territoire et conforter l'offre existante (centres commerciaux et commerces de proximité)

Intégrer l'activité agricole comme filière économique vivante sur le territoire

LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS

CONFORTER ET VALORISER LA RICHESSE DU TISSU ECONOMIQUE EXISTANT

- En confortant les zones d'activités existantes
- En adaptant les règles de constructibilité aux exigences économiques et environnementales
- En permettant le maintien et le développement d'activités économiques légères au sein du tissu bâti
- En requalifiant les zones d'activités les plus défavorisées notamment par des interventions sur l'espace public (Durgeon, les Rêpes)
- En améliorant le liaisonnement entre les zones d'activités (l'Oasis et Vesoul Technologia)
- En améliorant l'effet vitrine des zones d'activités existantes (abords de la RN 19, de la RD 13 et de la voie ferrée).

DEVELOPPER DE NOUVEAUX ESPACES D'ACTIVITES AU CONTACT DES NOEUDS D'ECHANGES

- En valorisant l'axe de développement économique au contact des futurs nœuds d'échanges en lien avec le projet de contournement Est, Nord et l'arrivée de l'autoroute au nord ouest et du TGV au Sud.
- En phasant le développement économique à :
Court terme : pôle agroalimentaire à Pusey, Echenoz la Méline (nord et sud), Colombier
Moyen terme : extension des Rêpes
- En anticipant les espaces d'extension à long terme en lien avec les projets d'infrastructures (jonction RD 9 et contournement Est à Quincey, jonction entre la RN 19 et le contournement Est à Frotey, à proximité du projet de péage autoroutier à Charmoille)

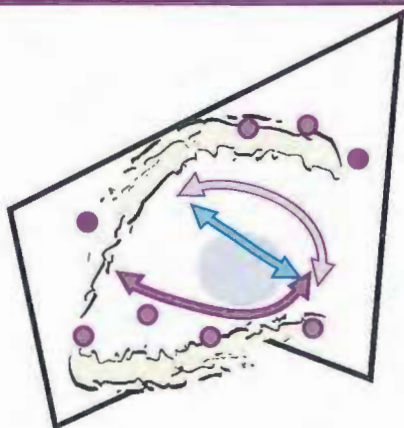
IMPULSER UN RENOUVEAU DE LA POLITIQUE COMMERCIALE D'AGGLOMÉRATION

- En hiérarchisant les pôles commerciaux en fonction de leur rayonnement (pôle commercial départemental, d'agglomération, de quartier...)
- En donnant la priorité à la requalification des zones commerciales existantes et en priorisant l'intervention sur celles bénéficiant d'un effet vitrine conséquent : la zone commerciale de la Motte et de l'Oasis
- En définissant de nouveaux espaces en adéquation avec la demande existante et future et en veillant à une meilleure répartition, notamment vers le sud
- En soutenant l'offre commerciale de proximité (petits commerces, linéaires commerciaux) par une amélioration de leur accessibilité et leur visibilité notamment au centre de Vesoul.
- En exploitant le renouvellement commercial

MAINTENIR UNE ACTIVITE AGRICOLE COMPETITIVE

- En réduisant la consommation foncière, pour la rapprocher des besoins réels en termes de développement, afin de préserver le foncier agricole et la richesse du terroir
- En définissant des zones de développement qui ne pénalisent pas de façon irréversible les exploitations
- En garantissant les accès aux parcelles et aux sièges d'exploitation et en évitant la constitution d'enclaves agricoles résiduelles.

AXE 2 : Amplifier la vitalité économique du territoire



- Axe de développement économique
- Axe de requalification commerciale
- Axe de requalification économique
- Permettre la mixité des fonctions
- Converser une agriculture viable et vivante

Conforter et valoriser la richesse du tissu économique existant

- Conforter les zones d'activités existantes
- Engager une qualification paysagère des zones d'activités
- Améliorer l'effet vitrine
- Reconvertir les friches (station d'épuration)
- Permettre le maintien et le développement d'activités artisanales, petites industries dans le tissu urbanisé
- Permettre le liaisonnement entre les zones d'activités

Développer de nouveaux espaces d'activités au contact des nœuds d'échanges

- Développement économique à court / moyen terme
 - Pusey - abattoirs
 - Oasis 3
 - Echenoz-la-Méline
 - Colombier
 - Extension des Rêpes
- Développement économique à long terme

Impulser un renouveau de la politique commerciale d'agglomération

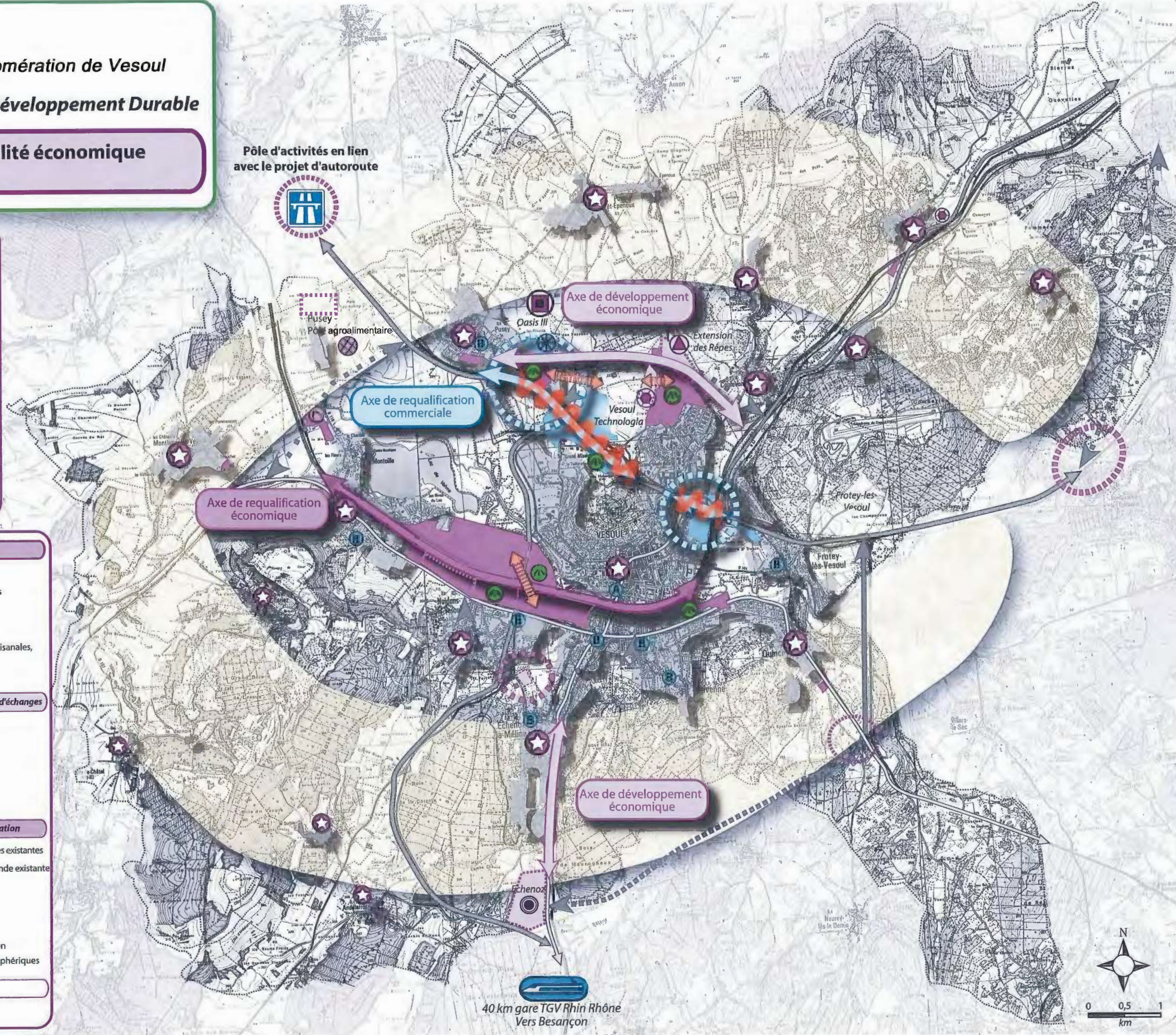
- Donner la priorité à la requalification des zones commerciales existantes
- Définir de nouveaux espaces en adéquation avec la demande existante et future en veillant à une meilleure répartition spatiale
- Extension de l'Oasis

Soutenir l'offre commerciale de proximité

- Linéaires commerciaux du centre ville de l'agglomération
- Petits commerces de proximité dans les communes périphériques

Maintenir une activité agricole compétitive

- Permettre l'exploitation agricole du territoire



Pôle d'activités en lien avec le projet d'autoroute

40 km gare TGV Rhin Rhône Vers Besançon

LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Permettre la croissance démographique en attirant de nouveaux habitants (objectif de 37 000 habitants en 2020)

Favoriser à terme un rééquilibrage progressif et cohérent des masses démographiques à l'échelle de la CAV et :

- Stopper le déclin démographique enregistré sur la ville centre
- Poursuivre un développement progressif sur les communes de la façade sud et Ouest
- Favoriser le développement sur les communes du versant nord est

Limiter l'étalement de l'urbanisation : favoriser les logiques de renouvellement urbain et ajuster les densités aux fonctions et aux services présents dans les zones

Poursuivre l'amélioration du cadre de vie et du cadre bâti, garants du bien être des habitants

Accompagner le parcours résidentiel des habitants en diversifiant l'offre de logements afin de répondre aux demandes des habitants actuels ou futurs et aux besoins spécifiques, notamment des personnes âgées et handicapées.

Intégrer les orientations du Programme Local de l'Habitat en matière de renforcement de la mixité sociale notamment

Protéger les éléments de patrimoine bâti participant à l'identité du territoire

LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS

PRESERVER LA STRUCTURE URBAINE

- En garantissant les équilibres de l'agglomération par le respect des limites de la topographie, des espaces naturels et des espaces humides
- En permettant un développement raisonné sur les limites plus évolutives, au nord et à l'ouest
- En renforçant les centralités et les densités sur le cœur de l'agglomération
- En structurant et en densifiant les espaces lâches nombreux au sud du tissu aggloméré
- En préservant l'identité bâtie des communes périphériques par le respect du volume dominant des constructions et l'entretien du patrimoine bâti vernaculaire
- En conservant l'aspect village de charme des bourgs ruraux du versant nord est et de la façade ouest en optimisant l'interrelation développement et intégration paysagère.

LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN EN EXPLOITANT LES POTENTIALITÉS DE RENOUVELLEMENT URBAIN, LES DENTS CREUSES ET DÉFINIR DES NOUVEAUX ESPACES D'EXTENSION DANS LA CONTINUITÉ DE L'EXISTANT POUR ATTEINDRE 37 000 HABITANTS

- En exploitant en priorité les secteurs de renouvellement urbain, générateurs de dynamique à l'échelle d'un quartier : opération ANRU sur le quartier du Montmarin et reconversion du secteur de l'hôpital Paul Morel à Vesoul,
- En urbanisant les dents creuses, notamment sur les communes sud de l'agglomération,
- En définissant de nouveaux espaces d'extension, dans la continuité des tissus existants,

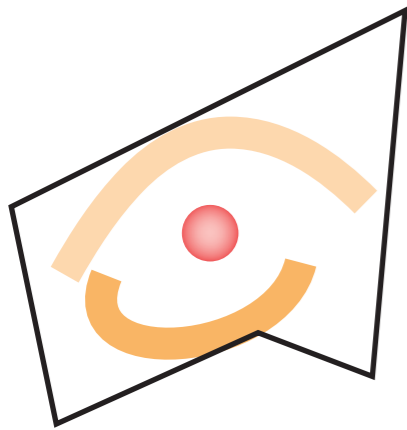
POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

- En adaptant les nouveaux projets de constructions aux volumes bâtis contigus
- En prévoyant des dispositions réglementaires visant au traitement qualitatif des nouveaux secteurs d'extension notamment sur les coteaux
- En valorisant le cadre bâti (intervention sur le confort des logements et leur accessibilité) et/ou en opérant un renouvellement urbain (centre-ville de Vesoul, centres bourgs)
- En préservant les éléments de patrimoine architecturaux et naturels remarquables (patrimoine vernaculaire) par des dispositions réglementaires adaptées
- En qualifiant l'espace public (aménagement et renforcement du caractère central de la plupart des bourgs)

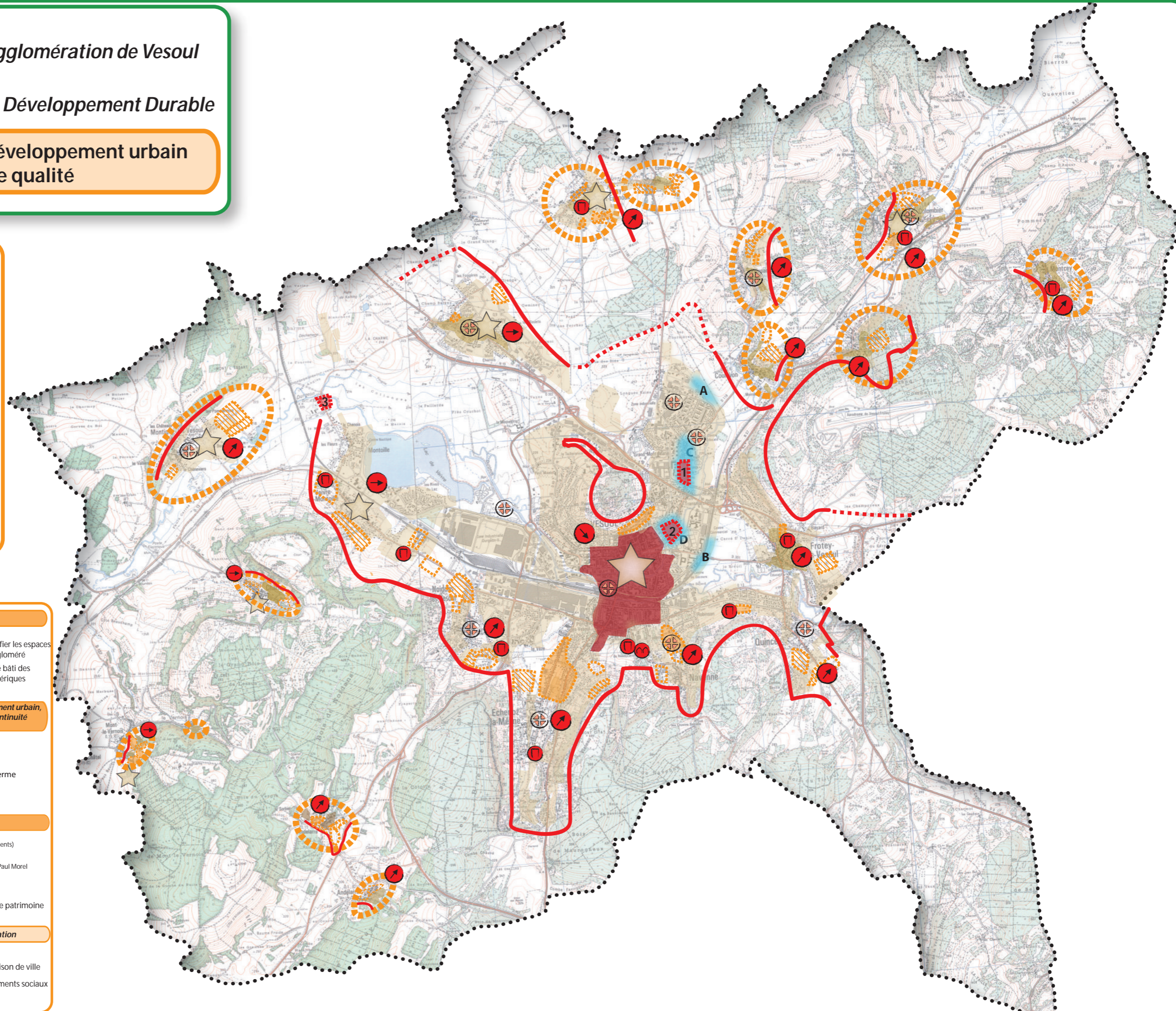
RÉÉQUILIBRER L'OFFRE ET LES TYPES DE LOGEMENTS A L'ECHELLE DEL'AGGLOMÉRATION

- En poursuivant les efforts engagés dans la diversification des logements et notamment l'habitat collectif, l'habitat groupé, l'habitat intermédiaire sur toute l'agglomération, qui permet de répondre à la demande croissante de petits logements (type 2,3 et 4)
- En créant des logements adaptables aux besoins d'une population spécifique : les personnes âgées/handicapées
- En prévoyant des dispositions règlementaires de nature à permettre la diversité des formes architecturales
- En ajustant l'offre de logements sociaux à l'échelle de l'agglomération en fonction de la répartition fixée par le PLH

AXE 3 : Garantir un développement urbain équilibré et de qualité



- Renforcer la centralité
- Maintenir des possibilités d'évolution
- Permettre un essor de l'urbanisation sans dénaturer leurs structures existantes



Préserver la structure urbaine

- Garantir les équilibres de l'agglomération :
- Limites fixes
 - Limites fluctuantes
 - Renforcer le centre de l'agglomération
 - Structurer et densifier les espaces lâches du tissu aggloméré
 - Préserver l'identité bâti des communes périphériques

Limiter l'étalement urbain en exploitant les potentialités de renouvellement urbain, les dents creuses et définir des nouveaux espaces d'extension dans la continuité de l'existant pour atteindre les 37 000 habitants

- Espace de renouvellement urbain
 - 1 Opération ANRU
 - 2 Réhabilitation de l'hôpital Paul Morel
- Dents creuses
- Espaces d'extension :
 - A court et long terme

Poursuivre l'amélioration du cadre de vie

- Revaloriser le cadre bâti (intervention sur l'espace public, le confort des logements) et/ou opérer un renouvellement urbain
 - A Quartier des Repes
 - B Boulevard Kennedy
 - C Quartier du Grand Montmarin
 - D Recomposition du quartier de l'hôpital Paul Morel

- Requalifier l'espace public
- Mettre en valeur le patrimoine historique

Rééquilibrer l'offre et les types de logements à l'échelle de l'agglomération

- Poursuivre la diversification des formes urbaines
- Développer l'habitat intermédiaire
 - Développer la maison de ville
- Engager un équilibre durable en matière de répartition de l'offre de logements sociaux
- à diminuer
 - à maintenir
 - à développer

LES ENJEUX DE DÉPLACEMENTS

Doter l'agglomération à terme d'un véritable contournement routier afin d'améliorer les circulations

Redonner à certains axes structurants de transit un rôle de voie urbaine

Atténuer les coupures urbaines liées aux infrastructures et renforcer les liaisons inter quartiers (routières, piétonnes, cyclistes)

Réguler le stationnement résidentiel

Encourager le développement de système de transports durables en poursuivant l'amélioration du réseau de transports collectifs (extension vers les secteurs en développement) et en constituant un véritable réseau mode doux (piéton, cycliste...) sur l'agglomération

LES ENJEUX D'EQUIPEMENTS

Profiter des nouveaux équipements pour véhiculer une image dynamique du territoire

Adapter l'offre d'équipements à l'évolution du territoire et de la population (offre scolaire, petite enfance, de santé...)

Faire en sorte que l'implantation des nouveaux équipements participe pleinement à la recomposition des quartiers et n'accroisse pas les déséquilibres existants

Favoriser l'accessibilité aux pôles d'équipement

LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS

ADAPTER LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES A L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE ET GÉRER LE STATIONNEMENT

- En réalisant à court terme la première phase du contournement Est du territoire (portion RN 57 /Besançon – RN 19)
- En intégrant le prolongement du contournement Est (RN 19- RN 57 Luxeuil)
- En prévoyant la création à terme d'un contournement nord de l'agglomération de Vesoul (déviation de la RN 19 existante) en cohérence avec le prolongement autoroutier de l'A31 programmé à long terme
- En adaptant le réseau existant par des redimensionnements de voiries afin de réduire les zones de congestion (réflexion sur le giratoire de Pusey)
- En requalifiant à terme le réseau de voies urbaines (RD 13 et RN 57 dans leurs traversées urbaines)
- En atténuant les coupures liées aux infrastructures (voie ferrée, RN 57 et RN 19) notamment sur le centre de l'agglomération, Vesoul sur la partie nord, Vaivre et Montoille, Colombier, Frotey les Vesoul
- En veillant au traitement des entrées d'agglomération qui véhiculent l'image du territoire
- En sécurisant les principales entrées de bourgs soumises à une pression de développement
- En poursuivant la gestion et la régulation du stationnement au travers des règles adaptées, notamment l'article 11 du PLU, et son insertion dans le paysage (article 13).

INTENSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS

Les transports collectifs

- En confortant le pôle multimodal de la gare et sa connexion avec le cœur de l'agglomération
- En adaptant le réseau de transport en commun au développement de l'agglomération (privilégier le développement de l'urbanisation là où la desserte en transport en commun sera facilement réalisable)

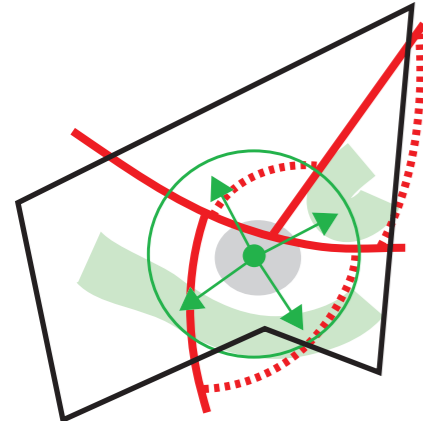
Les modes doux

- En confortant la trame piétonne et le réseau de pistes ou bandes cyclables existantes
- En constituant un véritable réseau continu de mode doux assurant le lien entre toute les communes de l'agglomération à l'exemple de la voie verte (Quincey/Fontenois les Montbozon). Cette action s'appuiera sur le réseau mode doux structurants validé à l'échelle de la CAV et les potentiels naturels (cours d'eau, boisements).
- En conservant les accroches avec les chemins piétonniers des coteaux afin de garder la perméabilité entre espace naturel et espace bâti
- En développant des aménagements facilitant la circulation de l'ensemble des modes de transport

CONFORTER L'OFFRE D'EQUIPEMENTS A TOUTES LES ECHELLES TERRITORIALES

- En poursuivant la structuration du pôle santé de l'agglomération véhiculant une nouvelle image du territoire
- En requalifiant à terme le pôle administratif révélateur de la ville centre dans son rôle de Préfecture
- En confortant le pôle de loisirs autour du lac de Vaivre/Vesoul et le projet de complexe nautique notamment
- En créant un espace d'accueil de manifestations à l'échelle de l'agglomération et des territoires avoisinants
- En poursuivant la mise en valeur du pôle culturel de l'agglomération
- en confortant le maillage d'équipement communal existant
- en complétant l'offre d'équipements de proximité, en matière :
 - d'équipements de type béguinage en faveur des personnes âgées
 - d'équipement associatif
 - d'assainissement : création de stations de traitement des eaux usées à Montcey, Pusy

AXE 4: Inscrire les déplacements au coeur du Projet de Développement Durable



- Intégrer les projets d'infrastructures
- Hiérarchiser les axes de circulation
- Développer les modes doux en lien avec les milieux naturels

Adapter les infrastructures routières à l'évolution du territoire et gérer le stationnement

- Axes structurants à conforter
- Projet d'infrastructures à moyen terme
- Axes d'agglomération à requalifier en voirie urbaine
- Projet d'infrastructures à long terme

- Réhabiliter la voirie
- Atténuer les coupures liées au infrastructures :
Projet à étudier :
Création d'un nouveau franchissement sur le Batard

- Veiller au traitement des entrées de l'agglomération
- Sécuriser les entrées de bourgs soumises à une pression de développement

- Intensifier les modes de déplacements alternatifs**
- Développer les liens piétonniers à l'échelle de l'agglomération
 - Développer les liens piétonniers à l'échelle municipale
 - Mise en place de cheminement piétons et cyclistes au sein de l'espace bâti et favoriser l'instauration de zones 30 au coeur des bourgs
 - Conserver les accroches aux cheminements piétons sur les coteaux

Conforter l'offre d'équipements à toutes les échelles territoriales

- Poursuivre la structuration du pôle santé de l'agglomération
- Requalifier à terme le pôle administratif
- Conforter le pôle de loisirs
- Créer un espace d'accueil de manifestations à l'échelle de l'agglomération
- Equipements culturels de l'agglomération
- Pôle de fonctionnement de l'agglomération
- 1** 1 déplacement de la mairie
- 2 château d'eau
- 3 équipement de liaison
- 4 salle polyvalente
- 5 station de lagunage
- 6 plateau sportif
- 7 maison des associations
- 8 crèche / maison des associations
- 9 maison de retraite
- 10 centre culturel
- 11 logement pour personnes âgées
- 12 piscine

Projet autoroutier Langres - Belfort



PARIS

Projet de liaison ferrée Vesoul - Besançon

40 km gare TGV Rhin Rhône Vers Besançon

